

Veuillez agréer, Mgr, l'hommage
du profond respect et de l'affection
filiale avec lesquels je demeure,

De Votre Grandeur,
Le très humble et dévoué servt.,

H. MONTPLAISIR,
Député Fédéral du
comté de Champlain.

Voici la réponse de Sa Grandeur
Mgr des Trois-Rivières :

Evêché des Trois-Rivières,
le 17 janvier 1887.

Monsieur H. Montplaisir,

Député du Comté de Champlain.

Mon cher Monsieur,

Mgr Taché m'a en effet adressé le 13 mars 1886 une lettre confidentielle dans laquelle il m'expose au long les graves raisons de l'opinion qu'il a adoptée sur les meilleurs moyens à prendre pour obtenir la réparation des dommages causés aux Métis du Nord-Ouest. Comme ce sont ces raisons et le poids de cette opinion qui ont déterminé l'attitude que vous avez prise à ce sujet, ainsi que celle de vos amis si sincèrement dévoués au bien de ces Métis, l'Illustre Archevêque trouve aujourd'hui que la justice demande que l'on vous donne le moyen de justifier votre conduite devant vos électeurs, au moment où le mandat qu'ils vous ont confié va expirer. En conséquence il vous autorise avec mon agrément à rendre publique cette lettre et c'est pourquoi vous vous adressez à moi aujourd'hui.

Je n'ai aucune objection de mon côté à vous accorder cette autorisation ; car je trouve, comme mon Vénérable Collègue, que c'est un acte de justice qui vous est dû, ainsi qu'à vos amis. Je vous dirai même

que je le fais d'autant plus volontiers que je partage entièrement les vues de Mgr l'Archevêque de St-Boniface sur ce sujet.

Vous avez dû remarquer la grande réserve dans laquelle je me suis tenu jusqu'à présent sur cette question brûlante, espérant que le temps et la réflexion amèneraient peu à peu l'apaisement des esprits. Mais j'ai vu avec douleur que c'est le contraire qui est arrivé. Les passions politiques qui gâtent tout en ont fait un brandon de discorde qui jette partout le trouble, et divise profondément les meilleurs amis et les meilleurs esprits. C'est ce que j'ai en le chagrin de constater dans mon propre diocèse où l'absence d'une direction spéciale sur cette matière a laissé les fidèles trop exposés à être trompés par de malheureuses représentations que l'on ne prévoyait pas. Le clergé de ce diocèse d'ordinaire si uni s'en est lui-même ressenti.

La division a également pénétré dans la presse la plus sincèrement catholique et a dégénéré, en certain quartier, en une polémique violente qui contrastait péniblement avec la modération plusieurs fois recommandée aux écrivains catholiques dans nos conciles provinciaux et par le Souverain Pontife lui-même, dans les questions politiques. On en est venu à des injures répétées qui ont rejailli jusque sur des dignitaires ecclésiastiques. Il s'en est suivi un véritable scandale par les préjugés que cette polémique a soulevés chez un certain nombre de bons citoyens.

En présence de ces braves inconvénients, je me vois forcé de sortir de la réserve dans laquelle j'étais demeuré, et de répondre aux nombreuses demandes qui m'ont été adressées sur la ligne de conduite que je crois la plus favorable aux véritables intérêts des Métis du Nord-Ouest, comme à ceux de notre province.